



Renforcement de la digue du Var à Puget-Théniers

LE SMIAGE VOUS PROTÈGE CONTRE LES RISQUES D'INONDATIONS









Le Smiage, un syndicat né d'un besoin

Le 3 octobre 2015, les Alpes-Maritimes ont connu un événement climatique d'une rare violence. Le bilan désastreux de ces inondations, aussi bien humain que matériel, a imposé à tous de redéfinir les politiques de prévention des risques, en mutualisant les compétences et les moyens à l'échelle des bassins versants. Pour agir en profondeur, le Département a donc souhaité créer le Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau maralpin, le SMIAGE. Cette structure est opérationnelle sur l'ensemble des cours d'eau des Alpes-Maritimes, et étendue, en partie, sur les départements du Var et des Alpes-de-Haute-Provence. Elle concerne une population de 1,1 million d'habitants.



Son importance

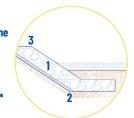


- → Répétition des crues
- Exposition de plus d'un tiers de la population
- Assise des grands axes de communication de la vallée
- Confortement des ouvrages
- Prise en compte de la baisse généralisée du Var qui rend les digues vulnérables

Ses améliorations



- → 1 > Amélioration de la résistance à l'érosion* externe
 Protection par enrochements pour :
 Une adaptation aux évolutions du lit
 Une résistance aux crues torrentielles du Var
- → 2 > Amélioration de la résistance à l'affouillement**
 Mise en place d'un sabot anti-affouillement :
- 3 > Amélioration de la résistance à l'érosion interne (Digue du Savé) Elargissement de la dique côté terre



NOS MISSIONS

Prévision des risques hydrométéo

Prévention des inondations

Gestion de la ressource en eau

Gestion des milieux aquatiques

Eau & assainissement

Protection de la biodiversité

Sensibilisation

COUPE DE LA DIGUE

UN PROJET SUR 6 ANS en chiffres



PÉRIMÈTRE DES TRAVAUX

4,6 km de digue

Dique du Savé,

Digue de Puget-Théniers centre et gare, Digue de Puget-Théniers aval Planet – Blanqueries



MATÉRIEL

160 000 m³

53 000 m²



POPULATION PROTÉGÉE 736

habitants permanents



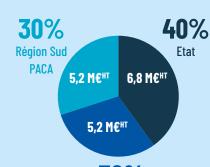
SURFACE PROTÉGÉE

44 ha

dont : Zones résidentielles : **10 ha** Zones commerciales et artisanales : **15 ha** Zones agricoles : **19 ha**



INVESTISSEMENTS
17,2 M€HT



30% SMIAGE pour le compte du Département 06

Des ouvrages respectueux de la nature





- Enlèvement de l'acacia faux robinier (espèce exotique envahissante)
- Espèces protégées (Anguille, Typha Minima, Aster Amellus...) inventaires annuels et mise en défens des espèces : encerclement et balisage de la zone où il y a des espèces protégées lors des travaux pour éviter toute détérioration
- Protection de la faune piscicole pêches préventives de sauvegarde en amont de chaque chantier pour protéger les espèces et les reloger le temps des travaux

Replantation et couvert végétal des digues

Calendrier

PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX*

